

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 30 mars 2017, à 19 heures 30, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Compte administratif général Commune 2016

Fonctionnement

Dépenses réelles : 6 727 383 € (+ 1,98 %)

Recettes réelles : 9 121 167 € (+ 1,90 %)

Dépenses d'investissement

Dépenses réelles : 4 857 650 € dont dépenses d'équipement : 4 173 881

Groupe scolaire : 73 606 ; Services administratifs : 36 585 ; Voirie-services techniques : 1 527 445 (dont rue Marcel Bouguen : 617 825 ; zone humide de Kerguilidic : 302 464 ; parkings logements de Kerséné : 113 230) ; Foncier : 359 940 ; Espaces verts : 22 263 ; Installations sportives : 1 259 281 (dont terrain de football synthétique : 890 433) ; Locaux associatifs : 42 606 ; Equipements culturels : 110 510 ; Enfance-Jeunesse : 126 867 ; Patrimoine et cimetière : 293 616 (dont chapelle de Locmaria : 280 915) ; Centre de secours : 317 359 ; Divers : 3 803

Recettes d'investissement

Recettes réelles : 4 234 315 € dont :

Subventions : 1 047 734 ; FCTVA : 1 106 625 ; Taxe d'aménagement : 78 097 ; Excédent de fonctionnement 2015 : 2 001 859 ; Emprunts : 0

Compte administratif annexe Enfance-Jeunesse 2016

Fonctionnement

Dépenses réelles de l'exercice : 1 445 499 €

Recettes réelles de l'exercice : 1 445 499 € (dont subvention d'équilibre du budget général : 350 899 €)

Compte administratif annexe Eau 2016

Fonctionnement

Dépenses réelles de l'exercice : 508 174 €

Recettes réelles de l'exercice : 664 816 €

Investissement

Dépenses réelles de l'exercice : 231 009 €

dont réseaux d'eau potable rue Marcel Bouguen et nouveau centre de secours : 123 536 €

Recettes réelles de l'exercice : 64 972 € (+ excédent reporté 2015 : 789 409)

Compte administratif annexe Assainissement 2016

Fonctionnement

Dépenses réelles de l'exercice : 367 351 €

Recettes réelles de l'exercice : 513 971 €

Investissement

Dépenses réelles de l'exercice : 276 009 €

dont réseaux d'eaux usées rue Marcel Bouguen et nouveau centre de secours : 173 309 €

Recettes réelles de l'exercice : 5 731 € (+ excédent reporté 2015 : 134 459)

Les comptes administratifs et les comptes de gestion 2016 du receveur du Centre des Finances publiques sont approuvés à l'unanimité (Enfance-jeunesse : 7 abstentions).

Les affectations des excédents au 31/12/2016 des budgets Commune (2 494 650,87 €), Eau (34 528,93 €) et Assainissement (68 032,88 €) sont approuvées à l'unanimité.

Budget primitif Commune 2017

Les niveaux budgétaires de fonctionnement et d'investissement sont respectivement de 9 493 208 € et de 8 250 995 €.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : 1 615 552 € (- 5,98 %). Renégociation de contrats, groupements d'achats, marchés bons de commandes.

Charges de personnel : 3 803 584 € (+ 2,02 %). Hors mesures d'ordre national : + 0,66 %.

Atténuation de produits : 88 420 €. Prélèvement 2017 de l'Etat pour contribution au redressement des finances publiques.

Autres charges de gestion courante : 1 454 635 € (+ 3,08 %). Augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe Enfance-Jeunesse.

Charges financières : 202 000 € (- 18,81 %). Poursuite du désendettement.

Charges exceptionnelles : 5 300.

Recettes de fonctionnement

Ventes de produits et prestations de services : 1 564 606 € (+ 8,19 %). Augmentation du remboursement des charges de personnel au budget Commune, essentiellement consécutive à l'intégration en 2016 des services périscolaires au budget annexe Enfance-jeunesse.

Produit des impôts et taxes : 4 622 889 € (+ 1,19 %). Augmentation du produit attendu du Fonds de péréquation intercommunal et des droits de mutation.

Dotations, subventions et participations : 2 572 021 € (+ 1,42 %). Imputation en dépenses de la contribution 2017 au redressement des finances publiques. Augmentation de l'allocation compensatrice pour exonérations de fiscales de taxe d'habitation.

Autres produits de gestion : 81 800 et Produits exceptionnels : 10 000.

Après prise en compte de la modification comptable du prélèvement de l'Etat pour le redressement des finances publiques, le total des dépenses réelles prévues est diminué de 0,35 % et le total des recettes réelles attendues est augmenté de 1,71 %.

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 622 664 €, y compris 5 984 064 € de dépenses d'équipement dont les principales concernent :

Voirie-services techniques : réaménagement du square Pierre Corneille (240 000), réfection de la voie communale n° 4 « route de Bourg-Blanc » (250 000), voie d'accès au nouvel EHPAD (120 000), programmes annuels de travaux de voirie urbaine (200 000) et rurale (200 000), effacement des réseaux et éclairage public avenue de Kerveguen (150 000), acquisition d'une balayeuse de voirie et de véhicules pour les services techniques (219 555), réalisation de trottoirs à Kergreac'h (80 000), soldes des travaux de réaménagement de la rue Marcel Bouguen (292 637) et de la zone humide de Kerguilidic (80 000)

Foncier : acquisitions rue de la Mairie, Scaven et Croas Prenn (214 850) et provision partielle pour l'acquisition de l'ancien EHPAD (1 000 000)

Installations sportives : travaux club-house Basket (150 000), travaux d'accessibilité (102 396), soldes terrain de football synthétique et abords (301 392)

Locaux associatifs : étude et assistance maîtrise d'ouvrage restructuration ancien EHPAD (160 000)

Enfance-jeunesse : soldes extension et espaces extérieurs Maison de l'enfance (200 000)

Patrimoine : réhabilitation de la forge de Lanorven (75 000), réaménagement du parvis de l'église (55 000)

Aménagement urbain : Ilot Bouguen (228 000)

Espaces verts : matériels (116 677), accessibilité plan d'eau et aire de jeux extérieurs (95 000)

Mobilier, matériels, travaux Groupe scolaire (138 220), Services administratifs (156 929), Culture (29 390)

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 5 840 878 €.

Subventions (assurées) : 461 460 ; FCTVA : 818 000 ; Taxe d'aménagement : 60 000 ; Excédent de fonctionnement 2016 : 2 049 949 ; Produits de cessions : 578 859 ; Emprunt (d'équilibre) : 1 872 610

Budget primitif Enfance-Jeunesse 2017

Les dépenses réelles s'élèvent à 1 620 282 € : Multi-accueil (621 023) ; Pause méridienne (299 892) ; Accueil de loisirs (272 510) ; Temps d'activités périscolaires (149 518) ; Accueil périscolaire (108 527) ; Autres services (168 812).

Les recettes réelles comprennent les subventions CAF/MSA (497 540), les participations des familles (478 245), des recettes diverses (75 391) et la subvention d'équilibre du budget de la Commune (569 106).

Budget primitif Eau 2017

Les niveaux budgétaires d'exploitation et d'investissement sont respectivement de 689 500 € et de 1 112 321 €.

Principales dépenses d'investissement : Etudes (97 000), compteurs de sectorisation (150 000), travaux sur les forages (64 880), matériels (57 000), réseau EHPAD (40 000), provisions pour acquisitions foncières et travaux de réseaux.

Principales recettes d'investissement : subventions (151 248), excédent de fonctionnement 2015 (20 729), excédent d'investissement 2015 (764 404).

Budget primitif Assainissement 2017

Les niveaux budgétaires d'exploitation et d'investissement sont respectivement de 578 265 € et de 1 469 108 €.

Principales dépenses d'investissement : Etudes (59 660), unité de déshydratation des boues de la station d'épuration (990 000), poste de relevage de Vourc'h vras (102 970), provision pour travaux de réseaux.

Principales recettes d'investissement : subventions (444 610), FCTVA (78 550), excédent de fonctionnement 2015 (32 033), emprunt (729 525).

Le Conseil Municipal, approuve les budgets communaux 2017 :

- Budget principal Commune, à la majorité
- Budget annexe enfance-jeunesse, à l'unanimité
- Budget annexe eau, à l'unanimité
- Budget annexe assainissement, à l'unanimité

Taux de fiscalité 2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir en 2017 les taux d'imposition des taxes directes locales fixées pour 2016, soit :

Taxe d'habitation : 21,94 %

Taxe foncière bâti : 28,02 %

Taxe foncière non bâti : 48,51 %

Forfait scolaire et subvention attribuée aux établissements privés d'enseignement du 1^{er} degré pour la restauration scolaire

Conformément aux conventions avec l'école Sainte Anne d'une part, et avec l'école Diwan d'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant du forfait scolaire attribué à ces deux établissements à 699,16 € par élève pour l'année 2017, soit le coût d'un élève scolarisé à l'école publique du Lac en 2016.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à 0,49 € par repas la subvention attribuée à l'école Sainte Anne et à l'école Diwan, pour leurs services de restauration scolaire respectifs

Demandes de subventions pour investissements communaux

1°) au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2017

- **Mise aux normes de 6 sites communaux** dont la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite est prévue en 2017 dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée : vestiaires de la salle de Rugby, plan d'eau du Lac, salle des arts martiaux, abri de Lesquelen, boulodrome et bibliothèque. Le coût total de ces travaux est estimé à 151 367,50 € HT.

- **sécurisation des circulations sur le secteur de Kerveguen** (école primaire, complexe sportif et institut médico-éducatif), visant à l'aménagement d'un espace partagé sécurisé pour l'ensemble des usagers (enfants, piétons, cyclistes, conducteurs). Le coût de ces travaux, prévus par phases, est estimé au total à 555 120,50 € HT, dont pour l'année 2017 (1^{ère} phase), à 107 120,50 € HT : Effacement/réfection des réseaux d'éclairage public et effacement des réseaux de télécommunication.

- **Mise en accessibilité du square Pierre Corneille aux personnes à mobilité réduite**, programmée dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Le coût de l'ensemble des travaux de réfection de la place est estimé à 268 030 € HT.

2°) Installation d'équipements d'auto surveillance du réseau d'assainissement

Afin de répondre aux obligations réglementaires, la commune doit s'équiper des dispositifs d'auto surveillance suivants : détection de surverses sur points de déversements et trop-pleins de poste et débitmètre sur déversoir en tête de station d'épuration.

Le coût de ces équipements est estimé à 9.791,26 € HT (11.713,94 € TTC). Ces équipements peuvent être financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 80 %.

3°) Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

En accord avec les agents concernés et en concertation avec le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, la municipalité souhaite procéder à l'installation d'un système de vidéo-surveillance du hall d'entrée et d'accueil de la mairie afin de dissuader les agressions de tout type envers les visiteurs et les agents, notamment les agents d'accueil parfois seuls sur certains créneaux, notamment le samedi matin. La municipalité souhaite d'autre part procéder à l'acquisition d'un gilet pare-balle au profit du policier municipal, afin de garantir sa sécurité.

Les coûts de ces installations sont estimés à :

- 3 881,52 € HT (4 657,82 € TTC) pour le système de vidéo-surveillance de la mairie ;
- 693,09 € HT (831,71 € TTC) pour le gilet pare-balles.

Des crédits exceptionnels du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) peuvent être sollicités pour financer ces acquisitions.

Unanimité

Protocole d'accord modifié entre la commune et l'office public de l'habitat Brest Métropole Habitat pour une opération de réaménagement d'un immeuble au centre-ville

Considérant que le projet d'aménagement développé par Brest Métropole Habitat nécessite la division de la parcelle AC 6 en deux parcelles distinctes, séparant du reste de la parcelle AC 6 la venelle jouxtant la parcelle AC 7, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le protocole d'accord modifié et approuve la cession par la commune d'environ 155 mètres carrés de la parcelle AC 6 à l'Office public de l'habitat Brest Métropole Habitat, pour un montant de 109 400 euros. Ce montant intègre l'ensemble des frais supportés par la commune à l'occasion de l'acquisition de cette propriété et de la division de la parcelle.

Cession de délaissés

Après enquête publique, vu les conclusions du commissaire enquêteur et vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat, le conseil municipal décide à l'unanimité, de déclasser du domaine public communal et d'approuver la cession à 5 euros le m² :

- d'un délaissé de voie communale, lieu-dit Fontaine blanche à Mr CADIOU
- d'une portion de chemin rural, lieu-dit Creac'h cuden à Mr BIAN et Mme DERRIEN

Acquisition d'une parcelle avenue Waltenhofen

Unanimité pour l'acquisition du terrain cadastré AH 129 pour une superficie de 3a 19ca, sis Avenue de Waltenhofen, au prix de 1 500 €.

Recrutement d'un contrat d'accès à l'emploi

Par décision de l'Etat, le traitement des cartes nationales d'identité sécurisées a été transféré aux communes. Ce transfert est effectif pour la région Bretagne depuis le 1^{er} décembre 2016. Comme pour les passeports depuis 2009, seules les communes dépositaires d'une station de traitement des titres d'identité sécurisés sont désormais habilitées à recevoir les demandes de cartes d'identité. La commune de Plabennec fait partie des communes équipées d'une station de traitement. Cela engendre un surcroît de travail pour les services administratifs. Une proposition de mutualisation de ce service a été présentée aux autres communes du territoire communautaire. Dans l'attente, un renfort temporaire des services administratifs est indispensable pour permettre de faire face à l'augmentation des titres d'identité à traiter.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement à compter du 1^{er} mars 2017 d'un emploi en contrat d'accès à l'emploi (CAE), pour une durée de 6 mois (renouvelable une fois), aux services administratifs.

Unanimité pour les participations au financement du **Printemps des arts de la rue des Abers** (2 844,20 €), **tréteaux chantants** (1 293 €) et festival **Paroles en Wrac'h** (1 126,05 €).

Unanimité pour la création d'un **tarif** nuit, dimanche et férié pour la **capture de chien en divagation** : 70 €.

Assurance statutaire du personnel : unanimité pour participer à la consultation groupée organisée par le Centre départemental de gestion.